Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Juin 1892. No. 36.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

L'IDIOT

I

L'était-il ? Quelques-uns se le demandaient parfois, pour dire : " Il pourrait bien travailler ! " Ses parents n'étaient pas tout à fait pauvres ; ils avaient eu cet enfant-là fort tard. Le pauvre fou parlait à peine, une convulsion, dans la première enfance, lui ayant tordu la bouche et à moitié paralysé la mâchoire, il se laissait vivre, sans caprices et sans colère, acceptant le bien et ne se plaignant guère du mal que se plaisaient à lui faire quelquefois les autres enfants.

On l'appelait " le Simple " dans le pays : c'était un brevet de paresse, mais pas une sauvegarde, tant s'en fallait, contre les horions, qu'il ne rendait jamais, d'ailleurs, ce qui enhardissait les lâches.

Il y avait en face de sa demeure une famille de commerçants aisés, dont le fils et la fille, l'un âgé de douze ans, l'autre de dix, étaient des enfants gâtés, un peu libres, aux fantaisies nombreuses parce qu'elles étaient toujours satisfaites. La fillette, nommée Marthe, était jolie avec ses épais cheveux blonds bouclés sur ses épaules, ses yeux bleus rieurs et sa bouche mutine. Son grand frère, qui était d'une taille et d'une force peu ordinaires pour son âge, l'emmenait tous les matins, en ces jours de printemps qui chantent l'hymne joyeuse du réveil, boire ce lait vivifiant de mai que les vaches puisent dans les premières verdures de l'année ; ils allaient chez leur nourrice commune, une excellente femme qui habitait en dehors de la ville une sorte de métairie pauvre et propre.

Cette promenade quotidienne était prescrite par le médecin pour la petite Marthe, qui était d'une santé précaire ; la mère se levant tard, c'était le jeune frère qui était chargé de faire exécuter l'ordonnance.

Excellente hygiène. L'air du matin, on le sait, est le meilleur, étant le plus pur. Marthe revenait de ces promenades chaque jour avec un peu plus de rose aux joues et de vie dans le regard.

Quand le frère et la sœur partaient l'idiot se trouvait toujours à vingt pas derrière eux ; d'abord, ils n'y firent nulle attention ; puis, un jour Fortuné—le frère de Marthe—ayant remarqué le Simple, il lui déplut d'être suivi ainsi et il intima au pauvre garçon l'ordre de rester chez lui. L'idiot se retira sans mot dire, mais le lendemain le frère et la sœur le trouvèrent en avant dans la prairie où ils allaient prendre leurs ébats en sortant de la métairie. Fortuné se fâcha ; le Simple répondit timidement :

—Je ne fais pas de mal.

—C'est vrai, dit Marthe ; laisse-le.

Mais le frère ne l'entendit pas ainsi. Il vit là une sorte de défi de l'idiot et lui courut après, lui jetant des cailloux. L'autre se retirait lentement, se retournant de temps à autre pour jeter à Marthe un indéfinissable regard, mélangé de souffrance et de joie.

—Assez ! assez criait la petite à son frère ; tu vas le blesser !

—Bah ! il est lâche, s'écria Fortuné, puisqu'il se sauve !

L'idiot s'arrêta net, la face tournée vers les deux enfants. Une pierre déjà lancée l'atteignit au visage ; le sang coula vite et abondant. Fortuné n'avait pas voulu aller si loin.

Marthe s'approcha du blessé ; il souriait des yeux, car ses lèvres disparaissaient inondées par une rigole rouge.

Le Simple fit un effort et dit très distinctement :

—Prenez garde, je pourrais tacher votre robe.

Sans trop savoir pourquoi, la petite fut remuée.

—Tu es blessé, Tata ? demanda-t-elle.

Familièrement, la famille du Simple le nommait ainsi, quelques autres de même.

—Je ne sais pas, répondit-il.

L'idiot reparaissait.

Marthe eut un geste de pitié, pendant que le pauvre déshérité arrachait une poignée d'herbe et s'essuyait la face.

Fortuné, de mauvaise humeur parce qu'il était, sans vouloir se l'avouer, mécontent de lui-même, n'osa pas faire, en s'en allant, de nouvelles menaces.

II

Le lendemain, devant la métairie où ils allaient chaque jour, l'attention du frère et de la sœur fut attirée par un vacarme qui les fit sortir de l'étable. Trois gamins plus grands que lui menaçaient l'idiot, l'injuriant, lui montrant le poing, lui lançant des coups de pied. Lui debout, très droit, habile à parer sans se défendre les regardait d'un air narquois qu'accentuait sa bouche de travers.

—Ils vont l'échapper ! dit Marthe.

—C'est leur affaire ! répliqua Fortuné.

Mais la fin de la phrase resta dans la gorge du gamin, qui demeura bée devant un spectacle inattendue : dès qu'il avait aperçu le frère et la sœur, le Simple avait changé d'attitude ; tombant sur ses agresseurs, il en avait renversé un d'un coup de poing, lui avait mis son pied dessus pour l'empêcher de se relever, et, dans une attitude fière, il attendait l'attaque des autres prêt à la riposte.

L'enfant qui était à terre demandait grâce.

Et cela faisait rire le Simple, qui regardait Marthe s'avancer vers lui, tout émue de ce combat.

—Assez ! assez ! fit-elle comme la veille, du même ton de prière et de pitié.

L'idiot recula de quelques pas.

—Point lâche ! articula-t-il nettement.

Il souriait de son sourire vague d'innocent, très doux.

Le frère et la sœur furent silencieux au retour.

Fortuné pensait qu'il ne faut pas se fier aux eaux dormantes ; la première parole de Marthe révéla sa pensée :

—Pourquoi, puisqu'il est si fort, ne s'est-il pas défendu contre toi ? demanda-t-elle.

—Je lui fais peur, sans doute !

La petite fille ne fut point convaincue.

III

Les jours suivants, ils virent encore l'idiot, mais d'assez loin pour qu'il fut impossible de s'en plaindre.

—Tu vois bien qu'il a peur de moi ! dit Fortuné.

Et il appela de toutes ses forces :

—Tata !

Le Simple s'arrêta, tourna la tête et, sur un signe des enfants, se rapprocha.

—Pourquoi vas-tu toujours où nous allons ?

Avec la difficulté de langue qui ne disparaissait qu'aux heures de colère ou de passion, le Simple répondit, regardant Marthe :

—Pour la voir.

—Et pourquoi veux-tu la voir ?

—Elle est belle.

Cela fut dit simplement, sans hésitation ni rougeur.

L'idiot admirait l'enfant comme il admirait toutes choses dans la nature, quand il les trouvait bonnes à voir.

L'été devint pluvieux. Le frère et la sœur cessèrent en partie leurs visites à la nourrice. Mais l'idiot continua ses promenades solitaires, dont la monotonie fut coupée de quelques jours. Il lui suffisait de rencontrer une fois sa petite idole pour revenir tous les jours.

Aux vacances, le temps se fit beau. Septembre fut le dernier mois de liberté des enfants, qui allaient être mis en pension. Ils en profitèrent pour multiplier leurs promenades. Le Simple fut bien heureux. On lisait sa joie dans son regard.

Le frère et la sœur avaient fini par s'en amuser. Ils le découvraient sur les arbres, quand il ne surgissait pas d'un fossé ou des broussailles. Cela leur produisait l'effet d'un jeu de cache-cache.

Un matin qu'ils suivaient un sentier étroit au bord de l'Oise, Fortuné cria :

—Regarde donc, Marthe ! le voilà en haut d'un peuplier !

Marthe, qui se penchait pour cueillir une fleur sauvage, se retourna vivement, mais le pied lui manqua et elle roula dans la rivière.

Le cri qu'elle jeta et celui de son frère effrayé n'en firent qu'un seul.

Fortuné ne savait pas nager et le courant était rapide.

—Au secours ! au secours ! cria-t-il.

Pourquoi faire ?... Quand l'idiot déposa la petite fille sur le gazon, personne n'avait eu le temps d'accourir, quoiqu'il y eut des promeneurs dans la prairie et des pêcheurs au bord de l'eau.

Pendant quelques jours, Tata fut un héros dans le pays ; il refusa toute récompense de la part des parents de Marthe et se déroba aux félicitations.

Les vacances finies, le frère et la sœur ne reparurent plus. L'idiot devint plus taciturne que jamais. Il disparaissait des journées entières sans dire où il allait. Sa famille s'inquiéta d'abord, puis comme il revenait exactement le soir à l'heure du repas, on s'habitua à ses nouvelles allures.

Il y avait pourtant des lueurs d'éclaircie dans cette vie de sauvage muet qui dura six ans, toujours la même : c'étaient celles où les vacances ramenaient au pays Marthe Gérard.

L'enfant devenue une jeune fille ne sortait plus seule. Quand sa mère ne l'accompagnait pas, la femme de chambre la suivait, —l'idiot aussi. Elle le retrouvait sur son chemin, comme autrefois partout. Cela ne lui déplaisait pas trop ; cette admiration silencieuse et constante était un hommage rendu à sa beauté qui était réelle ; et puis, on éprouve toujours une satisfaction à se sentir aimée, même par un animal. Le Simple était un peu plus qu'un animal. D'ailleurs, elle lui devait la vie et ne l'oubliait pas.

Il recevait toujours au passage la gracieuse aumône d'un sourire ; une fois même elle lui tendit la main, mais il s'enfuit au moment où ses doigts allaient toucher ceux qui s'offraient à lui.

Une année se passa entre la sortie de pension de Marthe et son mariage. Ce fut peut-être la plus heureuse de la vie de l'idiot. La jeune fille sortait beaucoup. C'etaient des promenades sans fin, en famille, souvent à pied, quelquefois en voiture. Dans ce dernier cas, le Simple courait et arrivait au but avec les autres. On le laissait faire ; il n'était pas gênant pas indiscret, et pour tous il restait le sauveur de l'enfant aimée.

Un jour, il s'aperçut qu'il y avait un homme de plus dans la famille. Ce n'était pas un visiteur ordinaire. On semblait le traiter en parent, il ne s'en allait pas. Fortuné et lui allaient bras dessus, bras dessous, comme deux frères ; quand on sortait en famille, c'était Marthe qui s'appuyait sur lui, et alors...le sourire de Marthe était bien heureux, son regard avait des rayons jusque là inconnus du Simple. Ceux qu'elle lui jetait en passant, faits de reconnaissance et de pitié, n'étaient plus que l'ombre depuis qu'il avait surpris cette clarté radieuse.

L'idiot devint sombre. Une fois, il croisa les jeunes gens ; il attendait un peu son aumône ordinaire, le sourire qu'il trouvait pâle depuis qu'il avait vu l'autre. Marthe ne s'aperçut même pas qu'elle l'avait rencontré.

La tristesse de l'idiot prit alors un caractère farouche ; on ne le voyait plus que de fort loin...

La veille de son mariage, Marthe eut un caprice : elle voulut revoir la place où elle avait failli mourir ; son bonheur de vivre avait besoin de ce souvenir-là.

Le soir venait, un beau soir d'automne au doux coucher du soleil, au ciel pâle, à l'horizon de pourpre. Le fiancée de Marthe l'accompagna. Ils allaient, parlant de douces choses.

Marthe s'arrêta tout à coup.

C'était là.

Elle se tut : sur le bord de la rivière une ombre se dessinait ; c'était celle d'un homme qui se penchait...

—Tata, s'écria Marthe, tu vas tomber !

A cette voix, l'idiot, sans changer de place, se retourna.

—Non...ça me connait...

Mais, en se retournant, sur l'herbe humide, son pied avait glissé, et il tomba dans la rivière comme Marthe autrefois.

Il y eut deux cris...

Mais Marthe savait le Simple bon nageur.

Son fiancé et elle attendirent pour le voir reparaître.

Ce fut en vain.

—Il aura été saisi par les grandes herbes, dit l'homme.

Marthe ne répondit pas. Une sorte de choc s'était produit en elle, tout à coup. Pour la première fois, elle avait l'intuition de cet immense amour qu'elle avait inspiré.

Le lendemain, sur sa robe de noce, avant le départ, une larme tomba, douce et triste, comme était le sourire de l'idiot, silencieuse comme tout ce qui doit rester secret.

La dette du cœur était payée au simple d'esprit.

CAMILLE BLAIS.

M. EDISON ET LA DYNAMITE

A PROPOS DE LA GUERRE FUTURE

Un journal américain publie le résumé d'une entrevue avec M. Edison, et dans laquelle le grand inventeur, faisant allusion à la possibilité d'une guerre russo-allemande, se serait exprimé comme suit :

" Je ne peux comprendre pourquoi les gouvernements perdent leur temps à essayer des procédés de destruction coûteux et inexplicables. Si j'étais l'empereur d'Allemagne, je ne m'effrayerais pas de mes démêlés avec le tzar.

"—Comment cela ? demanda l'interlocuteur.

"—C'est que j'ai récemment perfectionné une petite combinaison grâce à laquelle un vaisseau peut se diriger automatiquement au moyen de la boussole. Le principe en est fort simple ; je tourne l'avant du navire dans la direction vers laquelle je désire le diriger avec la boussole ; de chaque côté de celle-ci, je place un régulateur électrique très délicat, de manière qu'à chaque déviation du navire à droite ou à gauche, la déviation de l'aiguille de la boussole influe sur l'appareil électrique de droite ou de gauche, lequel, à son tour, communique avec le mécanisme chargé de diriger le navire et placé de telle manière qu'il le remette immédiatement dans la bonne direction.

" Cet arrangement peut s'adapter à tous les modèles de torpilleurs. Mais on peut l'appliquer aussi à la direction des projectiles à travers les airs. Je ne parle pas des ballons ou des machines à voler dans l'acception que l'on donne habituellement à ces termes, je n'ai aucune confiance dans un appareil qui vous laisse à la merci des vents. On dit que les machines à voler doivent copier la nature ; imiter les mouvements des oiseaux, des poissons, et quoi encore ! Mais voyez mon phonographe ; est-il autre chose qu'une plaque de ferblanc ?

" La machine à voler que je conçois est projetée dans l'espace à n'importe quel angle donné ; elle est munie d'un moteur électrique qui la dirige au moyen de volants à telle distance donnée ; je suppose à 50 milles d'ici ; les expériences que j'ai faites m'autorisent à croire que je peux charger cette machine de 500 livres de matières explosibles et les lancer d'ici sur tout point qu'il me plait d'atteindre. Naturellement, j'ai à tenir compte de l'état de l'atmosphère, tout comme un artilleur ; mais mes expériences me prouvent que je peux arriver à triompher à coup sûr de la plupart des difficultés.

"—Par exemple, supposez que vous avez New-Xork pour objectif ?

"—New-York est à 13 milles du point où nous sommes. Je m'engage à projeter d'ici n'importe quelle quantité de dynamite dans l'intérieur de cette ville."

A ce moment, raconte le rapporteur de cette étrange conversation, les yeux de M. Edison brillèrent et il s'écria :

" Je voudrais que vous eussiez une guerre pour que je puisse développer ce rêve pratiquement. J'ai le matériel sous la main, et je pourrais passer des contrats avec des milliers de fabricants qui me procureraient en quelques jours tout ce qui serait nécessaire.

—Mais que feriez-vous, si vous étiez l'empereur d'Allemagne ?

"—Rien avant que la guerre fût décidée : je garderais mon secret. Et même une fois la guerre déclarée, personne ne pourrait connaître mon dessein, car tous les mécaniciens du pays auraient beau être employés à fabriquer telle ou telle partie de mes machines, celles-ci ne seraient montées que dans les arsenaux militaires. Aussitôt prêtes, elles seraient lancées au-dessus des forces ennemies et tomberaient sur elles comme une pluie de dynamite et il ne servirait à rien de tirer contre elles, puisqu'en tombant elles détruiraient ceux qui les auraient fait s'abattre."

UNE LARME DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Un jour Saint Vincent de Paul apprend qu'une fête splendide se prépare à la cour d'Anne d'Autriche, pieuse mère de Louis XIV, à laquelle il avait souvent porté des conseils ; à ce titre, il avait ses entrées à la cour à toute heure.

Il est doublement préoccupé de la reine, qui dépense tant d'argent pour plaire aux vaniteux ce soir-là, et des enfants trouvés qui vont mourir de faim si l'on cesse d'être généreux.

Il n'hésite pas, il arrive jusqu'aux salons avec son pauvre habit, sa barbe inculte et ses cheveux blancs ; les courtisans parfumés se mettent à sourire.

" Reine, dit-il, vous allez à une fête. Il me tarde aussi de procurer une fête aux pauvres oiselets mourant de faim dans leurs nids et qui sont les enfants trouvés.

" Mes mains sont vides, mais bénie soit leur misère pour vous, car vous n'avez jamais refusé de la secourir."

En ces jours, il n'était bruit que d'une séance où, devant des dames élégantes, Saint-Vincent de Paul avait présenté les nourrissons cueillis sur les tas d'ordures et leur avait dit : " Or, vous, mesdames, voulez-vous qu'ils meurent... répondez."

Et soudain, ces femmes avaient jeté leurs bijoux aux pieds de l'avocat de ceux qui ne parlent encore que par des larmes.

Anne d'Autriche, dont l'âme était grande, a compris la bonne et douce leçon, elle se regarde et rougit de son luxe comme d'autres de leur misère et, détachant les bracelets de ses poignets, elle jette le tout dans les mains du pauvre prêtre.

"—Que faites-vous, madame ! vous vous privez de ces magnifiques perles de vos cheveux en un pareil soir ! dit une dame. Votre coiffure est tout en désordre : comment réparer cela ? "

Et sans s'émouvoir, elle cueille aux nombreux bouquets une gracieuse rose, et la passant dans ses cheveux :

"—Cette rose est-elle laide ? Cela ne vaut-il pas des bijoux taillés par les mains des hommes ? "

POUR RIRE

Guibollard, excellent époux, ne laisse jamais échapper une occasion de vanter les qualités de sa moitié.

—Ma femme, disait-il l'autre jour, est si bonne, si indulgente pour tout le monde que lorsqu'elle dit du mal de quelqu'un elle n'en pense pas un mot.

X..., oncle à héritage, est tombé malade ; son neveu accourt et, s'adressant au médecin :

—Est-ce grave ?

—Oui... Il a eu une succession d'attaques...

—Si cela pouvait se changer pour moi en une attaque de succession !

—Les temps sont durs et il faut vivre des privations, cette année.

—A qui le dites-vous, mon cher Colichet ? Pour mon compte, toutes les fois que je vais au théâtre, je me prive d'emmener ma femme.

Le directeur d'une maison centrale à un nouveau venu :

—Nous sommes ici pleins d'égards pour nos pensionnaires. Ainsi, nous leur conservons autant que possible le métier qu'ils exerçaient avant d'entrer chez nous. Quel est le vôtre ?

—Jockey.

Le Manitoba.

Mercredi, 15 Juin 1892

AUX ELECTEURS

N'oubliez pas, électeurs, que vous avez actuellement un devoir important à remplir : celui de voir à ce que votre nom, celui de vos amis, de vos connaissances soient sur la liste électorale de votre circonscription. Nous ne saurions être trop sur nos gardes. Le gouvernement savait ce qu'il faisait en imposant sa loi électorale ; il avait les élections générales en vue pour renier ainsi toutes ses professions de foi passées.

Nous avons sous les yeux une liste que publie le *Free Press* des noms omis dans la liste de Winnipeg-Centre, dont le mandataire est l'homme le plus honnête d'entre les amis de l'administration, dit-on, le trésorier-provincial, M. McMillan.

Il y a au-delà de sept cents de ces omissions. Et c'est un des purs du parti, M. McMillan, qui a vu, qui a surveillé, qui a dirigé la confection de cette liste. Que sera ce donc pour les autres listes, chez des gens moins scrupuleux ?

Nous avons un gouvernement indigne ! Un individu qui se rendrait coupable des actes qu'il commet, couvert de la protection de la couronne, serait mis au ban de l'opinion publique, s'il n'allait pas ailleurs !

Défions-nous du gouvernement !

Il est une chose, qu'en justice, nous devons déclarer, cependant : c'est que chez nous, dans nos comtés, à part Morris, les listes sont faites consciencieusement. S'il y a des erreurs, elles n'ont pas été volontaires.

Nous publions de nouveau les dates des Cours de révision dans les trois circonscriptions de Saint-Boniface, LaVérandrye et Carillon :

CARILLON

Le 6 juillet à 9 hrs. a.m., dans la salle d'audience de la cour de comté, pour toute la division électorale, moins la municipalité de Hanover et ce qui constituait la ci-devant municipalité de LaBroquerie. Pour ces deux dernières municipalités, la cour siégera le 7 juillet à 8 hrs. p.m., dans la maison d'école, près de l'église de LaBroquerie.

LAVÉRANDRYE.

Le 8 juillet à 1 hr. p.m., dans la salle d'audience de la cour de comté, à Sainte-Anne.

SAINT BONIFACE.

Le 9 juillet à 10 hrs. a.m., à l'hôtel de ville, à Saint-Boniface, pour la ville et la municipalité de Saint-Boniface.

Pour la municipalité de Ritchot, la cour siégera le 11 juillet, dans la salle d'audience de la cour de comté, à Saint-Norbert.

LES EVEQUES

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taché est revenu de son excursion dans l'Ouest, avec les Evêques et MM. du clergé de la province de Québec. Monseigneur est fatigué et quelque peu malade.

Le voyage des prélats a été un succès. Sur tout le parcours la population s'est empressée de donner le plus cordial accueil aux visiteurs distingués.

L'étonnement a été grand de constater la prospérité et les progrès des colonies nouvelles qui s'échelonnent sur toute la ligne du C. P. R. La majorité des excursionnistes faisaient le trajet pour la première fois, mais d'autres, comme notre vénérable Archevêque et Monseigneur des Trois-Rivières, voyageaient en pays de connaissance. Tous deux ont été missionnaires dans ces régions alors si reculées. Que de changements n'ont-ils pas constaté ! Autrefois il fallait des mois et des mois de fatigue pour se rendre là où la vapeur nous amène en quelques heures Au temps des premières missions, les naturels eussent-ils vu soudain ces voitures à chevaux de feu qu'ils auraient cru à l'arrivée d'un terrible Manitou ! Mais aujourd'hui l'enfant de la prairie regarde paisiblement passer les convois qui circulent sur le chemin de la Cie du C. P. R. Lui-même a oublié les moyens de locomotion primitis. Puis à la place du wigwam il y a aujourd'hui presque partout de coquettes habitations entourées de champs fertiles et bien cultivés. La prospérité règne partout.

Une chose qui a surtout été cher au cœur des excursionnistes, c'est le progrès qu'a fait la religion dans ces pays. L'œuvre des premiers missionnaires grandit, se développe chaque jour. Aujourd'hui il n'est pas un coin de ce pays qui n'ait pas été fécondé des sueurs du missionnaire, qui n'ait pas entendu la bonne parole, l'Evangile de Jésus Christ. Et nous comprenons sans peine avec quelle douce satisfaction Nos Seigneurs Taché et Laflèche surtout, ont constaté la stabilité des travaux dont ils ont jeté les bases.

A la Colombie, le Congrès Eucharistique a bien réussi.

Dimanche, il y a eu de belles cérémonies dans toutes nos églises. A la cathédrale Mgr McDonnell, d'Alexandria, a officié. Le sermon de circonstance a été donné par Mgr Laflèche, dont l'éloquence est si bien connue. A Sainte-Marie Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a prêché.

Plusieurs des messieurs du clergé sont allés à Saint-Norbert faire visite à M. le curé Ritchot. Son honneur le juge Prud'homme et M. Trudel se sont rendus à Saint-Norbert avec M. le chanoine Bélanger et M. le curé Auclair. M. l'abbé Leclair qui a donné le sermon, M. le chanoine Vézina et M. l'abbé Parent.

Les visiteurs sont revenus dans l'après-midi. Le départ a eu lieu par le convoi régulier du soir.

Cette visite nous sera favorable sous tous les rapports. Notre pays mérite d'être connu et il gagne à l'être.

On ne saurait trop vanter la courtoisie que les visiteurs ont reçue de la part des autorités du C. P. R. Rien n'a été épargné pour rendre le voyage aussi plaisant que possible. Espérons que des voyages semblables se renouvelleront souvent.

POLITIQUE FEDERALE

La session fédérale menace de se prolonger jusqu'à la fin de juillet ; elle aura duré six mois.

***

La proposition du député libéral Armstrong, recommandant l'abolition des écoles séparées au Nord Ouest, ne reviendra plus sur le tapis d'ici à la fin de la session. C'est un joyeux enterrement.

***

Une preuve qu'un esprit exalté par le fanatisme ne peut être fidèle aux principes de son parti est donnée par Dalton McCarthy et son *alter ego*, le colonel O'Brien. La semaine dernière, McCarthy, appuyé par O'Brien, provoqua un vote de non-confiance au gouvernement sur le projet de loi rédistribuant les districts électoraux ; pas un autre ministériel ne vota avec eux, tandis que toute l'opposition fut unanime à voter avec McCarthy.

***

Le nouveau code criminel sera bientôt en vigueur. Il y a des changements bien importants dans la loi criminelle du pays.

***

Plusieurs députés, vû la longueur de la session, ont été forcés de retourner dans leurs foyers.

POLITIQUE LOCALE

M. T. A. Bernier a été invité de se porter candidat aux prochaines élections dans les comtés de Saint-Boniface et de Carillon. Les circonstances sont telles, qu'ayant à faire son choix, M. Bernier a accepté la candidature dans Carillon. Il doit commencer à visiter le comté d'ici à quelques jours.

***

Dans presque toutes les circonscriptions électorales les listes d'élections ont été préparées avec la plus grande partialité par les officiers nommés par le gouvernement Greenway. C'est par centaines que les noms des adversaires de l'administration ont été laissés de côté, tandis que plusieurs noms de gens non qualifiés ont été inscrits.

***

La campagne électorale se poursuit avec beaucoup d'activité de part et d'autre. Il n'y aura que très peu d'élections par acclamation ; il n'y en aura probablement pas une seule du côté du gouvernement, c'est dire que l'opposition est sérieuse et bien organisée.

***

A Saint-Boniface, la candidature de M. Marion reçoit de nouvelles adhésions tous les jours, tandis qu'il n'est presque plus question d'un adversaire. D'ailleurs toute opposition serait inutile et bien mal venue.

***

M. Martin aura un adversaire dans Morris. Il est toujours question de la candidature de M. Stewart Mulvey ; mais ce dernier peut s'attendre à se faire battre.

***

Dans LaVérandrye, M. Wm. Lagimodière est seul sur les rangs. On a parlé de M. Théophile Paré, qui ferait un excellent député ; mais ce monsieur, dont la modestie est connue, refuse péremptoirement d'accepter la candidature.

***

Carillon, est la seule division française où il y a le plus d'excitation. A part le député actuel, M. Martin Jérôme, on parle de plusieurs autres candidatures. M. Barré, demandé par un bon nombre d'électeurs, n'a pas accepté. M. T. A. Bernier de Saint-Boniface et M. Joseph Baril de Saint-Jean-Baptiste ont également été demandés ; ce dernier a, nous dit-on, déjà visité une partie du comté, mais sa candidature n'est pas encore officiellement annoncée. Quant à M. Jérôme, il sera candidat, mais il peut s'attendre à un rude adversaire, quel qu'il soit.

Nouvelles Religieuses

Demain est la Fête-Dieu qui n'est pas d'obligation ici. Dimanche, si le temps le permet, aura lieu la procession solennelle du Saint-Sacrement. On suivra le même parcours que l'an dernier ou à peu près.

La Révde Mère Hamel, supérieure de la maison vicariale des Sœurs de la Charité, est revenue samedi soir de son voyage d'inspection des maisons de l'ordre dans l'ouest. La Révérende Sœur Lavoie, qui l'accompagnait au départ, est revenue avec elle.

M. l'abbé Gosselin, de Cap-Santé, P. Q. rédacteur-propriétaire de la *Semaine Religieuse* de Québec, arrive d'un voyage à la Colombie. En route, il a visité Prince-Albert, Edmonton, Calgary, Régina. Il nous revient avec d'excellentes impressions des localités qu'il a eu occasion de visiter. Il retourne chez lui, à Cap-Santé, à la fin de la semaine au plus tard. Nous croyons que M. l'abbé Gosselin, dont le talent d'écrivain est si avantageusement et universellement connu, publiera des relations de voyage intéressantes et profitables à la cause française del'ouest.

M. THOMAS NORQUAY

M. Thomas Norquay, député de Kildonan à la chambre locale est décédé la semaine dernière des suites d'un accident. Mercredi soir, en retournant chez lui, il s'arrêta à causer avec un ami à la traverse du chemin de fer, sur la rue Principale. Il y avait plusieurs locomotives en mouvement, occupées à faire les trains de fret. Par inadvertance, M. Norquay essaya de traverser pendant qu'une locomotive passait. Il fut frappé et jeté sur la voie entre les lisses La machine lui broya les mains et une jambe. Le cendrier lui écorcha la figure. Les blessures qu'il reçut étaient si graves qu'il succomba le lendemain à l'hôpital. Cette mort a pris les nombreux amis de M. Norquay par surprise.

Le défunt jouissait de l'estime générale. Il était le frère aimé de feu l'hon. John Norquey, et au décès de celui-ci le mandat de la circonscription de Kildonan lui fut offert. Il fut élu par une bonne majorité.

PIQUE-NIQUE D'ECOLIERS

Mardi de la semaine dernière, les universitaires du collège de Saint-Boniface étaient en liesse. Nous partions pour un pique-nique, accompagnés de plusieurs de nos bien-aimés professeurs. Cinq voitures se suivaient, surchargées de gâteaux exquis, de sucreries succulentes, de douces liqueurs de tempérance, en un mot, d'une quantité de petits mets que le cœur de nos tendres mères avaient à la sourdine entassés dans nos paniers. La plus franche gaieté s'épanouissait sur tous les visages. La joie est contagieuse, dit-on, et les animaux participent à ce caprice de la nature. Aussi, nos chevaux brûlaient le pavé, bondissaient, j'allais dire comme des béliers, mais qu'importe, vous comprenez, n'est-ce pas ? c'est là le principal. La journée était splendide, ciel serein, soleil brillant, temps délicieux. Une brise douce et rafraîchissante apportée du sud-est avait l'heureux effet de nous éviter la malencontreuse rencontre de ces ennuyeux maringouins. Nous sommes-nous amusés ? Sachez donc que nous étions les hôtes du R. P. Ritchot qui, avec son hospitalité incontestable autant qu'incontestée, avait eu la bienveillance de nous offrir le joli bocage avoisinant son gai presbytère. Aussi, nous nous en sommes donné à qui mieux mieux. C'était à qui serait le plus enfant. Le coquet village de Saint-Norbert, si tranquille d'habitude, subissait ce jour-là une agitation plus qu'ordinaire. Il est bien connu qu'une demi-douzaine d'écoliers en liberté savent faire retentir de leurs ébats joyeux les échos environnants. Et nous étions une vingtaine, sans compter les bêtes, comme de raison. Imaginez quel vacarme !

A un moment donné, il fallut quitter ce séjour enchanteur et si attrayant. Il fallut plier bagage. Nous devions dédommager ces bons paroissiens de Saint-Norbert. Tous, nous nous rendîmes à l'église pour la bénédiction du T. S. Sacrement. Là, nous fîmes du chant en partie. Ce n'est pas pour nous vanter, mais il me semble que ce devait être beau. Nous espérons que les assistants ont accepté de bon cœur la compensation. Enfin nous reprenions le chemin de notre cher collège. Notre somme de gaieté était loin d'être épuisée. Avec toute la force de nos jeunes poumons, nous avons passé en revue le répertoire de nos belles et si harmonieuses chansons canadiennes. Les bons cultivateurs se croyaient aux Jours Gras et venaient aux portes, se demandant qui venaient troubler leur doux loisir du soir. Qu'importe, nous sommes arrivés sains et saufs.

C'est un de ces jours qui restera gravé dans nos cœurs. Plus tard, lorsque nous serons courbés de vieillesse, traînant une longue suite d'années, nous aimerons à nous reporter vers ce temps charmant de notre vie de collège. *Forsan et hæc olim meminisse juvabit.*

A. J. H. D.

NECROLOGIE

Nous avons la douleur d'enregistrer la mort d'un honnête et vertueux citoyen. Le 1er du courant, M. Hyacinthe Michaud, ci-devant marchand de Sainte-Agathe, succombait à une cruelle maladie d'une couple de mois. Sa patience inaltérable au milieu de ses plus vives souffrances et son admirable résignation à la volonté de Dieu pendant cette maladie, ne sont que la conséquence naturelle de sa vie vraiment chrétienne. Il a laissé cette terre au milieu des consolations de la religion, entouré de ses enfants et assisté de ses plus dévoués amis.

M. H. Michaud est né à Kamouraska, P. Q., en 1832. Il étudia au collège de Sainte-Anne de Lapocatière, et il aimait à parler souvent de cette ancienne institution à laquelle il était redevable de l'inestimable bienfait de l'éducation. C'est là, qu'avec les connaissances humaines, il avait puisé ce riche trésor de foi et de piété qu'il a toujours conservé à toutes les époques de sa vie.

Toujours humblement soumis aux volontés du Père Céleste, la pensée de la mort ne l'effraya pas, parce que d'ailleurs, il avait compris la vie. « Il fut doux envers la mort." Vieux soldat à 60 ans, 3 mois et 29 jours, soldat plein de valeur et de mérites, il a reçu maintenant la palme de la victoire, il est arrivé aux premiers honneurs, il compte dans les rangs de la milice céleste. Mais aussi, soldat toujours docile aux ordres de son général, il se retira au premier signal et descendit sans murmurer sous la main qui le conduisait au tombeau. Le tombeau ! Oh ! ne vaut-il pas la vie lorsqu'on y arrive sous les ailes de la foi ; lorsque les purs rayons de l'espérance en éclairent les sombres profondeurs ?

Les sentiments qu'il a fait paraître dans ses derniers moments ont donc été ceux d'un chrétien. Il s'est disposé à recevoir les derniers sacrements et s'est préparé à faire une mort édifiante devant les hommes et précieuse devant Dieu.

R. I. P.

LaBroquerie.

Choses et Autres

M. Harrison a été choisi comme candidat du parti républicain à la convention tenue à Minnéapolis, la semaine dernière. M. Reid, ex-ministre à Paris, a été nommé vice-président.

M. Bisson vient d'être élu par 700 voix de majorité dans Beauharnois, à la chambre locale de Québec. On se rappelle que M. Plante, le député élu le 8 mars, est décédé quelques semaines après l'élection.

L'hon. Edward Blake vient d'être prié par plusieurs députés irlandais de se porter candidat dans une circonscription d'Irlande, en faveur du *Home Rule*.

L'échevin Jeannotte a été élu mardi par acclamation, dans l'Assomption, P. Q., pour la chambre des communes.

On pétitionne le ministre de la justice, à Ottawa, à propos de la sentence de mort portée contre un sauvage Nez-Percé, devant être exécuté ce mois ci.

Correspondance

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

L'ELECTION DE CARILLON

Monsieur Bernard Racicot, secrétaire de l'Association Conservatrice du comté de Carillon, Saint-Pierre.

Cher Monsieur.—Reçu votre bienvaillante communication m'annonçant que dans une assemblée politique tenue à Saint-Pierre le premier du mois courant, j'ai été proposé comme candidat aux prochaines élections provinciales. En réponse à cette communication, permettez-moi d'exprimer à l'électorat du comté de Carillon, ma haute appréciation de l'acte de bienvaillance dont je suis l'objet, et mon profond regret de ne pouvoir me rendre à son désir. Mes nombreuses occupations ne me permettent pas actuellement de prendre part active à la politique. Tout en offrant mes humbles et sincères romerciements aux amis du comté de Carillon, je demeure avec profond respect,

Votre humble et dévoué serviteur,

S. M. Barré.

Winnipeg 9 juin 1892.



CELEBRATION DE LA FETE PATRONALE

Le 23 Juin 1892.

Association St. Jean-Baptiste de Manitoba,

SECTION DE ST. BONIFACE.

Programme de la Matinée.

Réunion des Membres de l'Association sur le terrain municipal à 8.00 heures a.m. A 8.30 a.m., départ pour le Palais Archiépiscopal d'où l'Association fera escorte à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque jusqu'à la Cathédrale.

MESSE A 9.00 HEURES.

Immédiatement après la messe, le Président présente les hommages de l'Association à Sa Grandeur Monseigneur dans les jardins du palais.

La procession s'organise de nouveau pour escorter M. le Président à sa résidence où il y aura discours.

La Fanfare Indépendante de St. Boniface Fournira la Musique Durant la Journée.

Programme de l'Apres-Midi.

GRAND PIQUE-NIQUE SUR LES TERRAINS DE L'EXPOSITION.

1. COURSE DE 100 VERGES :—1er prix, magnifique plateau pour cartes de visite, par M. F. Cloutier ; 2me prix, 2 bouteilles de vin de Bordeaux, par M. H. Béliveau.
2. SAUT D'ARRÊT EN LONGUEUR :—1er prix, une carafe, par M. J. E. P. Prendergast ; 2me prix, bâton, par M. O. Manseau.
3. COURSE DE ¼ MILLE :—1er prix, une demi douzaine de cuillères en argent, par M. H. F. Despars ; 2me prix, magnifique album, par M. M. A. Kéroack.
4. COURSE EN ALLUMANT LA PIPE :—1er prix, pipe en écume de mer, par M. T. Pelletier ; 2me prix, pipe en bois, par M. Geo. Couture ; 3me prix, pipe en bois, par M. A. M. Nicastra.
5. SAUT DE COURSE EN LONGUEUR :—1er prix, magnifique beurrier en argent, par M. E. Guilbault ; 2me prix, une bouteille de Claret, par M. C. Germain.
6. LANCER UN POIDS DE 15 LBS. :—1er prix, boîte de 50 cigares, par M. E. Chamberland ; 2me prix, boîte de 25 cigares par MM. Beauregard & Frère.
7. COURSE A DOS D'ANE :—Prix, deux chaînes de montre, l'une donnée par M. R. J. E. Martin et l'autre par M. Jos. Leblanc.
8. SAUT A CLOCHE-PIEDS :—1er prix, un huilier en crystal monté en argent, par M. G. Thomassin ; 2me prix, un rasoir, par M. H. Despars, jr.
9. COURSE POUR LES MEMBRES DE LA FANFARE :—1er prix, une boîte de surprise, par M. J. Bédard ; 2me prix, une boîte de 25 cigares, par MM. Beauregard & Frère ; 3me prix, boîte de poudre, par M. Geo. Couture.
10. EXHIBITION DES BÉBÉS (au-dessous de 12 mois) :—1er prix, magnifique "Baby Set," par M. le Dr J. H. O. Lambert ; 2me prix, pot à l'eau par M. J. E. P. Prendergast ; 3me prix, album, par M. M. A. Kéroack.
11. COURSE POUR JEUNES FILLES :—1er prix, magnifique set à dessert, par M. E. P. Leacock ; 2me prix, ballon, par M. Alf. Bédard ; 3me prix, "Rocket," par M. A. Kéroack ; 4me prix, boîte de bonbons, par M. C. Cusson ; 5me prix, boîte de conserves, par M. F. Jean.
12. COURSE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE INDUSTRIELLE :—1er prix, bouteille de parfum, par M. J. Cusson ; 2me prix, boutons pour devant de chemises, par M. N. Dimarco ; 3me prix, boutons à poignets, par M. D. W. Fleury ; 4me prix, cravate en soie, par M. N. Chevrier.
13. COURSE, ET RETROUVER SES SOULIERS :—1er prix, bouteille de bonbons, par M. C. A. Lemieux ; 2me prix, boutons à poignets, par M. C. A. Gareau ; 3me prix, boîte de conserves, par M. F. Jean.
14. SAUT EN HAUTEUR A LA PERCHE :—1er prix, ½ douzaine de couteaux en argent, par M. Arthur Lévêque ; 2me prix, bouteille de Port, par M. E. Béliveau.
15. COURSE DANS UN CERCLE :—1er prix, Carafe, par M. H. F. Despars ; 2me prix, pot de fleur, par M. M. A. Kéroack.
16. COURSE EN MANGEANT BISCUITS AU SODA :—1er prix, 50 lbs de fleur, par M. A. Turner ; 2me prix, "breakfast bacon," par MM. Trudeau & Cie.
17. CONCOURS DE DANSE :—Prix, boîte de 50 cigares, par M. L. Laurin.
18. TOUR DE MARIN :—1er prix, bouteille de Chartreuse, par M. L. Chabot ; 2me prix, boîte de 50 cigares, par M. Léon Gaudet.
19. COURSE DE CONSOLATION :—1er prix, boîte de 50 cigares, par M. F. Mondor ; 2me prix, charme de montre, par M. F. E. Verge ; 3me prix, paire de souliers, par M. Allaire ; 4me prix, pot de fleur, par M. M. A. Kéroack ; 5me prix, épinglette, par M. M. A. Kéroack. Le dernier arrivé : une cloche, par M. H. Despars, jr.
20. COURSE DE CHEVAUX :—1er prix, $5.00, par M. James McAnnany ; 2me prix, $2.50, par l'Association.
21. TUG-OF-WAR, (entre hommes mariés et célibataires) :—Prix, 100 cigares, 50 par M. J. B. Desautels et 50 par M. Tessier.

Les recettes des tables de rafraîchissements sont au profit de l'Association.

Dans la Soirée.

GRANDE SEANCE AU COLLEGE DE ST. BONIFACE

SOUS LE PATRONAGE DE

L'Association St. Jean-Baptiste.

PROGRAMME.

L'AVARE

(COMÉDIE DE MOLIÈRE.)

OUVERTURE	Adresse	M. Le Président.
PIANO		M. P. Sallé.

L'AVARE, 1er ACTE.

Entr'acte.

DRAPEAU DE CARILLON	M. A. Versailles.
RUTUTUTE DE LA FLUTE	Chœur.

2nd ACTE.

Entr'acte.

LA TAXE	M. B. Vermander.

3me ACTE.

PIANO	M. P. Sallé.

Personnages de la Comedie.

HARPAGON	R. Goulet.
CLÉANTE, fils d'Harpagon	A. McDermot.
FROSIN, bourgeois et voisin d'Harpagon	T. St. Arnaud.
VALÈRE, intendant d'Harpagon	C. Paulus.
MAITRE JACQUES, cuisinier et cocher d'Harpagon	B. Vermander.
UN COMMISSAIRE	A. Grenier.
LAMERLUCHE, } Valets	E. Buron.
BRINDAVOINE, } Valets	F. Létourneau.

Prix d'Admission 25 Centins. **Sieges Reserves, 50 Centins.**

VIVE LA CANADIENNE. GOD SAVE THE QUEEN.

Le piano est fourni par M. J. Haddock, de la maison Haddock & Cie, marchands de pianos, moulins à coudre, etc.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 13 Juin 1892

Présents : Son honneur le maire et MM. les conseillers Lecomte, Buron, Lauzon, Deschambault, Rocan.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M le conseiller Lecomte,

Que les rôles de paye Nos 4 et 5 soient approuvés et payés ainsi que tous les comptes dépendant du comité des travaux publics. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que tous les comptes appartenant au comité des finances soient reçus et payés. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Rocan,

Que le rapport du chef de police pour le mois de mai soit accepté, et que le compte du "Vulcan Iron Works" soit payé. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le règlement amendant le règlement des licences soit maintenant lu une première fois. Agréé.

Proposé par M le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que conformément à l'ajournement fait à la dernière séance, le conseil se forme en cour de révision, son honneur le maire à la présidence.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le rôle d'évaluation de l'année courante soit amendé en changeant l'évaluation des lots ci-après mentionnés en la manière suivante, savoir : Etc., etc., etc.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que la cour de Révision soit de nouveau ajournée à vendredi prochain le 17 courant. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Rocan,

Que le constable reçoive instruction de porter plainte le 29 courant devant la Cour de Police, contre toute personne qui sera alors en contravention avec le Règlement concernant les chiens. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Rocan,

Que la résignation de M J. Gagné soit acceptée et que le maire et secrétaire soient autorisés de lui signer un chèque pour le montant de $65 83 en plein règlement de toutes réclamations contre la ville. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que la séance soit ajournée à vendredi prochain le 7 courant. Agréé.

PERSONNEL

Mesdames I. J. Lavoie de cette ville et Auger de Winnipeg, Mademoiselle Allard, parties pour la Province de Québec il y a quelques jours, sont arrivées heureusement à destination. Ces dames doivent passer quelques mois dans leur provence natale.

M. l'abbé Fournier du collège est parti vendredi pour passer ses vacances à l'Islet, P.Q. Il revient à la fin d'août.

Madame S. A. D. Bertrand et Mademoiselle Bertrand sont parties dimanche pour la Province de Québec.

M. P. G. Cloutier vient d'être nommé à un emploi dans les bureaux de l'Immigration à Winnipeg.

M. J. B. Béliveau réside actuellement en cette ville.

Le jeune fils de M. A. Lévêque, dont nous annoncions la maladie la semaine dernière, est décédé jeudi.

M. Joseph Gagné, ci-devant constable de la ville, vient d'être nommé à l'office rendu vacant par le décès de M. Ernest Lecourt, au bureau des Travaux publics de la Puissance à Winnipeg. C'est une bonne nomination.

M. Alexandre LaRivière est parti dimanche pour Montréal où il doit passer ses vacances.

Chronique Locale.

—L'examen de musique au Pensionnat commencera à 9.30 hrs. a.m., samedi prochain, le 18 courant.

—L'on peut avoir de la farine à très grand marché chez M. Finklestein, près du pont Broadway. XXXX $1.25 ; beurre, 8 lbs pour $1 00. 4i 21-6-9

—La date des élections locales n'est pas encore définitivement fixée. On prétend que le gouvernement a l'intention de les reculer jusqu'à l'automne.

—Deux messieurs désireraient une pension dans une famille française ou canadienne-française résidant à Winnipeg.

S'adresser Boîte 1352, B. P. Winnipeg.

—Les listes de Winnipeg sont encore pires qu'on ne le croyait d'abord. On y a omis au moins 500 noms—d'oppositionnistes, naturellement. Par contre, nombre d'individus inconnus sont inscrits sans y avoir droit.

—Les examens à l'Académie Provencher commenceront vendredi, et ceux du Pensionnat auront lieu lundi et mardi prochain. A cette dernière institution la distribution des prix aura lieu mercredi, le 22 courant, à 10 heures a.m.

—Tous les membres de la cour des Forestiers C. O. F. No. 252 sont priés de se réunir à leur salle dimanche le 19 juin à 9.30 hrs. a.m., pour assister à la procession de la Fête Dieu, avec insignes.

Par ordre de
H. Béliveau,
Vice Chef Ranger.

—Lundi, le 20 juin à 8 heures du soir aura lieu la distribution solennelle des prix au collège de Saint-Boniface. Une séance littéraire, dramatique et musicale a été préparée pour la circonstance. Voulez-vous passer quelques quarts d'heures agréables ? rendez-vous au collège ce soir-là.

—Aidons-nous et fraternisons. Ceux qui suivent cette maxime ne pourront s'empêcher d'aller acheter leurs épiceries chez Anderson & Lemieux, au No. 245 rue Principale, Winnipeg. Inutile de vous attarder ailleurs, c'est là que vous trouverez tout ce qu'il vous faut, à bon marché ; les marchandises qu'ils vous donneront seront fraîches et de meilleure qualité.

—La demande du "Myrtle Navy" augmente toujours, et de toutes parts, la compagnie qui le fabrique reçoit des témoignages de la faveur qu'il obtient auprès du public. Un monsieur d'une des Iles minières du lac Huron, écrit : "Votre "Myrtle Navy" est une des consolations inappréciables de la vie solitaire du mineur. Sans lui, je ne sais comment nos hommes pourraient supporter la vie. Si leur provision de ce tabac s'épuise, ils peuvent se risquer à nager jusqu'à la terre ferme pour s'en procurer de nouveau, sans s'occuper du danger. Et je crois que durant l'hiver, ils se risqueraient sur une glace d'un pouce d'épaisseur dans le même but. Nul autre tabac ne les satisfait."

—M. G. Haack, l'excellent peintre-décorateur allemand déjà connu, vient de donner un nouvel échantillon de son beau talent et de celui de son ami et associé, M W. Fackler, aussi habile que lui-même, en décorant de concert avec lui, avec une délicatesse et un goût exquis, et toujours gratuitement, le parloir de l'hôpital Saint-Boniface. En leur offrant à tous deux leurs sincères remerciements, les Sœurs de l'hôpital aiment à les faire connaître au public. Ceux qui voudraient se convaincre par eux-mêmes de l'habileté de ces excellents artistes seront les bienvenus, s'ils désirent voir les appartements décorés par eux à l hôpital.

La municipalité de Dufferin s'est aussi acquis des droits à la reconnaissance des Sœurs, en leur envoyant $25 00 pour leur hôpital, ainsi que MM. Thos. C Cowan et P. Gosselin pour de généreuses aumônes.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre Jolys,

4 juin — Une assemblée d'électeurs du comté de Carillon a eu lieu jeudi dernier à Saint-Pierre, dans le but de choisir un candidat pour lutter contre M. Martin Jérôme, aux prochaines élections provinciales. MM. T. A. Bernier. de Saint-Boniface, et S. M. Barré, de Saint-Pierre, furent proposés. La majorité de l'assemblée s'est prononcée en faveur de M. S. M. Barré, qui habite notre paroisse.

M. Barré est assurément un des hommes qui a rendu les plus grands services à la classe agricole de cette province, et mérite ainsi les suffrages populaires. Il est de plus un de ces Canadiens-français qui parlent aussi bien l'anglais que le français. Il est même l'auteur de plusieurs publications agricoles écrites en anglais dans un style qui ferait honneur à plus d'un fils de la vieille Albion.

Comme spécialiste agricole, M. Barré est en état de rendre les plus grands services non-seulement au comté de Carillon, mais à toute la province, et nous aurions été heureux de le voir occuper un siège au parlement. Malgré le désir si fortement exprimé par ses concitoyens, M. Barré n'a pas accepté la candidature.

—Nous sommes à semer l'orge, ce qui annonce la fin des semences. Les champs ont assez belle apparence.

—M. Ferdinand L'Heureux a perdu une enfant de sept ans, de la grippe.

—M. F. Marcotte est à construire une fromagerie à Saint-Malo, ce qui va faire trois beurreries et deux fromageries dans la paroisse.

LaBroquerie,

11 juin—M. Martin Jérôme, qui doit se présenter aux prochaines élections pour le comté de Carillon, est venu ici dimanche dernier et a porté la parole. M. T. A. Bernier qui, nous assure-t-on, doit l'opposer, ayant été jusqu'aujourd'hui trop occupé dans les examens universitaires pour se livrer à la politique d'une manière sérieuse et active, a écrit à une personne influente de cette paroisse lui annonçant qu'il serait ici sous peu.

—C'est un grand jour de fête ici aujourd'hui. En effet, c'est aujourd'hui le jour de la première communion. Seize enfants ont eu le bonheur de s'approcher ce matin de la table sainte et de recevoir pour la première fois dans leur jeune cœur "l'agneau si doux, le vrai pain des anges." Madame Joseph Pelletier et MM. David et Louis Brisebois, anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, ont chanté avec grand succès de beaux et touchants cantiques appropriés à la circonstance. M. l'abbé Pelletier a donné avec beaucoup d'émotion deux petits sermons qui ont fait versé des larmes à un bon nombre d'assistants.

Lorette,

12 juin—La société Saint-Jean-Baptiste de Lorette, a fait le 12 courant l'élection de ses officiers pour l'année 1892 :

Chapelain, le Rév. M. Dufresne, curé de la paroisse.

Président, M. A. Dubuc.

1er Vice-Président, M. W. Lagimodière, M.P.P.

2nd Vice-Président, M. N. Prince.

Secrétaire Archiviste, M. N. Turcotte.

Assistant Secrétaire, M.A. Gendron.

Trésorier, M. Ed. Prince.

Commissaires ordonnateurs, M. A. Ferland, M. Rémillard, M. Médéric Gendron et V. Dufresne.

Présidents honoraires, MM. Elz. Lagimodière, S. Savoie, R. Manaigre, J. Laurin, R. Saint-Pierre, C. McDougall, P. McGuire, J. Richard et J. Lagimodière.

La société a décidé de célébrer notre fête nationale le 1er juillet prochain. Il y aura ce jour-là un grand pique-nique à Lorette au profit de l'église. Rien ne sera épargné pour rendre la fête intéressante sous tous les rapports. Tous nos compatriotes et amis de Saint-Boniface, de Winnipeg, de Sainte-Anne et des autres paroisses environnantes sont respectueusement invités à se joindre à nous pour célébrer cette grande fête qui doit être chère à tout Canadien-français.

Saint-Jean-Baptiste,

11 juin — La Saint-Jean-Baptiste sera célébrée, mardi le 21 courant en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste. Comme les années dernières, il y aura messe solennelle, puis un pique-nique, probablement sur le terrain de M. Aimé Beaubien. Il y aura aussi courses de chevaux et jeux athlétiques. Invitation cordiale aux amis des autres paroisses.

—M. Joseph Dupas a eu le malheur de perdre un de ses enfants vendredi le 10 courant. Un de ses petits garçons âgé de 7 ans s'est noyé dans la rivière Rouge.

Saint-Laurent,

13 juin—Il a été tenue, le 11 courant, en la paroisse de Saint-Laurent, une assemblée de l'Association Métisse Saint-Joseph.

Les messieurs suivants ont été réélus officiers : Président, Damase Boyer ; 1er vice-président, Michel Richard ; 2nd vice-président, Eugène Allard ; secrétaire, Joseph Hamelin, sr ; assistant-secrétaire, Joseph Hamelin, jr.

—Il a été décidé de célébrer la fête nationale mercredi, le 6 juillet, à Saint-Laurent.

—Le candidat de l'opposition, M. Armstrong, sera ici sous quelques jours, dit-on. Son élection est assurée. Tout opposant que le gouvernement pourra amener est certain d'être battu à plate couture, pour nous servir de l'expression usitée. M. Armstrong est très populaire dans la circonscription.

Une chose nous surprend ici, c'est que notre député actuel, M. J. E. P. Prendergast, vienne opposer M. Marion dans le beau comté de Saint-Boniface. Nous ne croyons pas que M. Prendergast soit solide contre le gouvernement. M. Marion, au contraire, a prouvé qu'il était toujours fidèle à ses principes et que rien ne l'en pouvait faire changer.

Quelque promesse que vienne faire le gouvernement ici, sera inutile. Nous savons trop à quoi nous en tenir à ce sujet.

Au nom de tous les amis, nous vous remercions de votre attitude dans cette lutte. Vous ne sauriez trop combattre nos ennemis.

NAISSANCE

Collin—En cette ville, le 12 courant, Madame L. J. Collin, une fille.

DECES

Lévêque—En cette ville, le 9 courant, à l'âge de 6 ans, Arthur, enfant de M. Alfred Lévêque.

Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour limite de bois No. 230, à être ouvertes le 25 juillet 1892," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 25 juillet prochain, pour un permis de couper du bois sur la limite No. 230, sur la rivière *Moose Creek*, un des tributaires du lac Winnipeg, rive ouest du dit lac, dans la dite province, tel qu'indiqué sur le plan d'arpentage préparé par M. J. D. Stewart, A. D. P., et contenant en superficie 18 milles carrés, plus ou moins.

L'on pourra se procurer les règles d'après lesquelles on peut obtenir une licence à ce département ou au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Le prix déterminé comme minimum du bonus est $307.00, et toutes les soumissions devront être au-delà de ce montant.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 2 juin 1892. 1i 15.6.92

AGRICULTURE

L'ÉLEVAGE ÉCONOMIQUE DES VEAUX

Grand nombre de cultivatenrs se trompent étrangement sur le traitement à donner pour élever de beaux veaux et s'imposent des dépenses inutiles. Nous donnons ci-dessous l'expérience d'un correspondant du *Prairie Farmer*, dans l'éditiondu 14 mai :

"Les veaux peuvent profiter aussi bien avec du lait écrêmé, additionné de recoupes ou de graine de lin, qu'avec du lait frais. Ce traitement doit être complété avec un pâturage ombragé. Impossible de tenir les veaux en meilleure condition de croissance. A moins que l'on élève pour la boucherie, l'on doit donner une nourriture susceptible de développer la charpente osseuse et les issus musculaires. Ne gardez pas les veaux dans un compartiment étroit mais donnez-leur un pâturage quelque petit qu'il soit. Ils mangeront de l'herbe, ce qui contribuera grandement à leur croissance et à leur bonne apparence. Ne les laissez pas souffrir de la soif sous un soleil ardent. C'est cruel et leur nuit beaucoup. Ne laissez pas les porcs pâturer avec les veaux, un état maladif est ordinairement le résultat de cette compagnie pour les veaux."

CULTURE DU CÉLERI

Les propriétés médécinales du céleri sont nombreuses et contribuent beaucoup à conserver la santé, il est surprenant d'en voir la culture si négligée dans nos campagnes.

Voici ce que dit M. John Craig, l'horticulteur de la ferme expérimentale d'Ottawa à propos de la culture du céleri :

"Il est à regretter que ce légume si salubre ne soit pas plus généralement cultivé par les agriculteurs. Dans beaucoup de districts de la province de Québec, on aurait beaucoup de peine a trouver du céleri dans les jardins, excepté dans les grandes villes ou leurs environs. Beaucoup se sont sans doute découragés de le cultiver par le fait que la graine met du temps (20 jours) à lever et qu'après le semis il faut beaucoup de temps avant de pouvoir repiquer en pleine terre. Cependant l'utilité et la valeur de ce produit compense largement toute la peine qu'il coûte. Semez de bonne heure dans un sol riche. Repiquez en juillet de préférence dans un sol humide, riche ; il n'est pas nécessaire de faire des tranchées. Vers la miseptembre rehaussez une partie des pieds repiqués pour primeurs vers la fin de septembre, ayant soin de ne point faire aller la terre entre les feuilles ; rehaussez le reste vers la fin de septembre.

LE BEURRE DE MANITOBA A L'ÉTRANGER

M. J. L. Bucknal, marchand commissionnaire de Winnipeg, a reçu de Rio-Janeiro, Brésil, des demandes d'informations sur le beurre en conserve de Manitoba, et en a envoyé des échantillons de la crèmerie de Saint-Malo. M. de la Borderie, de Saint-Malo, est le pionnier de cette industrie en Canada, et son beurre, conservé en boîtes de fer blanc, a remporté la médaille d'or à l'exposition de la Jamaïque. Son beurre est aussi connu à Paris.

Le beurre conservé de la Nouvelle-Zélande, est en vente au Brésil, mais on se plaint de sa qualité.

M. Bucknal a aussi fait des contrats pour le beurre de M. de la Borderie avec des marchands de Hong-Kong, et chaque bateau qui laisse Vancouver pour la Chine emporte des consignations considérables de beurre de Manitoba.

Honneur à M. de la Borderie, qui a rendu un grand service à l'agriculture en ouvrant ces marchés lointains !

NOURRITURE POUR LES PORCS

Devant le comité de l'agriculture et de l'immigration, le professeur Robertson, de la Ferme Expérimentale d'Ottawa, a parlé de la nourriture des porcs. Son témoignage va à dire que les betteraves à sucre pour la nourriture des porcs, ont autant de valeur que le lait écrémé, et cela à poids égal ; que le grain ordinaire profite autant aux porcs que le grain moulu. Les expériences faites avec le blé gelé ont été couronnées de succès. Le professeur a déclaré que les fermiers de Manitoba et du Nord-Ouest, s'ils avaient une race vigoureuse de porcs, retireraient autant de leur blé endommagé, s'ils le convertissaient en viande, que de leur bon grain. Les fermiers avaient été découragés, il y a huit ans, par une épidémie qui sévit sur les troupeaux de porcs, mais avec du temps et de la propreté, le danger est éloigné. Il a conseillé l'établissement d'abattoirs et de salaisons à Winnipeg, ce qui serait un grand avantage pour les fermiers et le pays. Nous voudrions voir l'attention des capitalistes dans cette direction.

LA PERFECTION EN AGRICULTURE

La perfection en agriculture consisterait :

1o A pouvoir tirer convenablement profit de toutes les parties de la ferme.

2o A élever autant d'animaux que la ferme peut en contenir et entretenir avantageusement ; car la viande, la laine, le lait, le beurre, le fromage donnent de plus grands profits que le foin et les grains qui épuisent la terre.

3o A savoir produire sur la ferme le plus économiquement, la meilleure qualité et la plus grande quantité de fumier possible. Cette dernière condition est d'une importance extrême et résume les deux autres ; de son exacte observation dépend le succès permanent du cultivateur sous n'importe quelles conditions et en toutes circonstances.

LES HOMMES SANS CŒUR

L'homme qui frappe son cheval pour le faire partir, au lieu de le commander de la voix, manque de cœur.

Celui qui passe sur une route remplie d'ornières et qui veut que son cheval y tire une charge aussi lourde que sur un bon chemin, ou qu'il y voyage avec la même rapidité, n'a pas d'entrailles.

L'homme qui frappe un cheval emporté, ou effrayé, n'est pas seulement un être méprisable, mais cruel. Ce n'est pas à coups de fouet qu'on calme une bête effrayée. Celui qui tâche de faire comprendre à son cheval qu'il a eu peur d'une chose inoffensive, se conduit comme un homme et prend le vrai moyen de guérir son animal ombrageux ; l'idiot qui frappe alors sa bête en fait un cheval irrémédiablement peureux.

L'homme qui fait raser le poil de son cheval, en hiver, alors qu'il se couvre lui-même de fourrures, est un fou cruel.

L'homme qui oblige son cheval à se tenir la tête plus haute que sa position naturelle et commode est aussi un être cruel, qui mériterait qu'on lui assujétisse la tête dans une position semblable à celle qu'il inflige à son cheval.

L'homme qui laisse son cheval au grand froid sans le couvrir est un être cruel ; il est de la pâte de ceux qui achètent des gants de coton pour leur femme et de fourrures pour eux-mêmes.

L'homme qui, par paresse, laisse son cheval souffrir de la faim et, de la soif, est un être sans cœur ; il ressemble à celui qui laisse sa femme porter le sac de voyage et son bébé, tandis que lui il n'a que sa canne à la main.

Celui qui laisse figer les roues de sa voiture, pour ne pas avoir la peine de s'arrêter afin de graisser les essieux, ressemble à ceux qui précèdent.

L'avare qui ne donne pas à ses chevaux la nourriture dont ils ont besoin et qui se sert du fouet pour les faire travailler autant que s'ils étaient bien nourris, est un peu plus que sans cœur. Un cheval est comme une locomotive, on ne saurait tirer de lui un travail plus grand que la quantité de combustible qu'on y dépense.

L'homme sans cœur n'a généralement que peu d'esprit ; autrement il ne serait pas sans cœur.

Les gens sans cœur sont méprisés, même par ceux qui ne leur en font rien voir.

L'homme sans cœur n'est pas un bon parti pour une jeune fille. Le jeune homme qui maltraite son cheval, son chien, sa vache, ou ses autres animaux, en fera autant à sa femme et à ses enfants.

Si vous voulez voir si un homme a du cœur, observez de quelle manière il traite ses animaux, cette observation ne vous trompera pas.



PUISSANCE DU CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'honorable Edgar Dewdney, Surintendant Général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux à qui les présentes parviendront et à ceux que cela pourra concerner—SALUT :

AU SUJET de l'avis que j'ai publié en date du 27 Janvier 1891, qui défend sous peine des pénalités imposables en vertu des dispositions du chapitre 43 des Statuts Refondus du Canada, intitulé "Un Acte concernant les Sauvages," la vente, le don, ou le trafic quelconque à un Sauvage des Territoires du Nord-Ouest du Canada ou de Manitoba, ou d'aucune partie de ces territoires et province, de toute munition préparée ou cartouche à balle.

MAINTENANT SACHEZ, que je, l'honorable Edgar Dewdney, Surintendant Général des Affaires Sauvages, pour bonnes et valables considérations, exempte des opération et effet du dit avis du 27 Janvier 1891, toutes les parties des Territoires du Nord-Ouest du Canada susdits sis, situés et étant au nord et à l'est des limites suivantes : Commençant à la hauteur des terres entre les sources des rivières Athabasca et Saskatchewan-Nord et suivant la dite hauteur dans une direction nord-est jusqu'à la tête des eaux de la rivière au Castor (Beaver), de là suivant la dite rivière vers l'est jusqu'à sa jonction avec son embouchure du Lac Vert, de là franc sud jusqu'à la 14me ligne de base, entre les townships 52 et 53, de là à l'est en suivant la 14me ligne de base jusqu'au coin nord-est du township 52, rang 13 ouest du 2me méridien principal, de là au sud jusqu'à la 12me ligne de correction, entre les townships 46 et 47, de là à l'est en suivant la dite 12me ligne de correction jusqu'à la ligne de la rive ouest du Lac Winnipeg et de là jusqu'au Lac Winnipeg.

ET AVIS est par le présent donné que la et les parties des Territoires du Nord-Ouest du Canada susdites, en dedans des limites ci-dessus décrites, sont par icelui exemptées de l'effet du dit avis du 27 Janvier 1891 de sa date.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing aux présentes, en mon bureau, en la cité d'Ottawa, ce 29me jour d'Avril 1892.

E. DEWDNEY,
Surintendant Général
des Affaires Sauvages.

1m 11-5-92



Penitencier de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées à l'Inspecteur des Pénitenciers, Département de la Justice, Ottawa, endossées "Soumission pour Fournitures," seront reçues jusqu'à Samedi, le 18 Juin, des personnes désireuses de faire un contrat pour fournir à cette maison durant l'année fiscale 1892-93, les articles suivants compris dans les classes ci-dessous mentionnées :

Classe 1, Marchandises sèches.
" 2, Epiceries.
" 3, Bœuf, dressé.
" 4, Mouton, abattu.
" 5, Lard, *mess*, en quarts.
" 6, Porc frais.
" 7, Fleur.
" 8, Pétrole (Canadien et Américain), 70 quarts plus ou moins.
" 9, Drogues et médecines.
" 10, Quincaillerie.
" 11, Cuir et accessoires.
" 12, Bois de construction.
" 13, Charbon (dur et mou).

SPÉCIFICATIONS.

Des échantillons des articles compris dans les classes 1, 2 et 8 seront fournis au soussigné.

Pour la classe 3, le bœuf sera livré aux dates et en quantités, tel qu'il pourra être prescrit.

Pour la classe 8 on exigera l'indication du degré de preuve.

Les signatures d'au moins deux personnes responsables, consentant à se porter cautions au cas où la soumission serait acceptée, devront être apposees au bas de la soumission.

Toute soumission qui ne sera pas préparée selon la formule prescrite sera refusée.

Tout renseignement relatif aux détails des fournitures ci-dessus, des blancs de formules et copies des spécifications et conditions, seront fournis sur application au soussigné.

Les formules de spécification devront être remplies en détail, les reports faits et les additions complétées. Toute fourniture sera sujette à l'approbation du préfet.

Un chèque payable à l'honorable ministre de la justice, au montant de 5 pour cent du total de la soumission et accepté par la banque sur lequel il sera tiré, devra accompagner chaque soumission.

Tous les articles devront être livrés au pénitencier, à Stony Mountain, sans frais, soit pour fret ou pour toute autre dépense incidente.

Les barils et les boites d'emballage ne seront ni payés ni remis.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

GEO. L. FOSTER,
Préfet.

Stony Mountain, 23 mai 1892. 4i 25.5.92